



Permis a point dénonciation employeur

Par **soud**, le **26/02/2011** à **08:55**

Bonjour,rnrnJ ai été licencié économique en juillet 2010. Fin février 2011 je reçois une convocation de la gendarmerie me demandant de me présenter avec mon permis de conduire. Motif retrait de point suite a une infraction commise en juin 2010 avec la voiture société qui n'était pas à mon nom de mon ancienne entreprise.(5salaries)rnEn effet mes anciens employeurs sans même me contacter ont directement pris contact avec la gendarmerie. De plus ils ont fourni une copie de mon agenda électronique pour justifier que c'était bien moi ce jour là qui effectuait ce trajet. Agenda électronique qui se trouvait sous gmail et l'adresse que me faisait utiliser l'employeur était à mon nom!avaient ils le droit ?rnMerci pour votre réponse

Par **Tisuisse**, le **26/02/2011** à **13:11**

Bonjour,rnrnRéponse OUI, les employeurs en ont assez de payer les amendes pour des infractions commises par leurs salariés avec les voitures de l'entreprise.

Par **soud**, le **26/02/2011** à **14:58**

Merci. Je n'ai peut-être pas été assez précise mais avait-il le droit d'aller sur ma messagerie prendre mon agenda électronique ?

Par **Tisuisse**, le **26/02/2011** à **22:58**

Pour récupérer des données professionnelles, oui.